

PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE

B1 - B1V - B2 - B2V - BC - BR

CHARGE DE TRAVAUX, DE CONSIGNATION ET D'INTERVENTIONS ELECTRIQUES

Objectifs pédagogiques

- A l'issue de la formation, les stagiaires auront acquis les connaissances nécessaires de la réglementation en matière de sécurité électrique et des risques présents sur les installations et équipements électriques BT. Ils pourront opérer en toute sécurité sur l'ensemble ou une partie d'une installation électrique en appliquant les consignes de sécurité liées aux consignations, aux travaux hors tension ou au voisinage.

Public concerné

- ◆ Personnel électricien ou possédant des compétences en électricité basse tension résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle

Durée de la Formation : 3 jours, soit 21 heures de formation

CONTENU DE LA FORMATION

➤ Sensibilisation aux risques électriques

- ◆ Les effets du courant électrique sur le corps humain
- ◆ Domaines de tension
- ◆ Les zones d'environnement

➤ L'habilitation

- ◆ Les textes réglementaires
- ◆ Définitions
- ◆ Les acteurs, leurs rôles

➤ Principes généraux de la prévention

- ◆ Mise en sécurité d'un circuit
- ◆ Manœuvres en consignation, rôle des différents intervenants
- ◆ Interventions au voisinage de pièces nues sous tension en BT
- ◆ Matériels et équipements de protection

➤ Chargé d'intervention

- ◆ Les interventions en basse tension
- ◆ Les limites des interventions
- ◆ Déroulement d'une intervention
- ◆ Mesurage

➤ Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension

- ◆ Travaux hors tension
- ◆ Relation avec le chargé d'exploitation électrique et le chargé de travaux de consignation
- ◆ Niveaux d'habilitation, limites
- ◆ Exécution des travaux
- ◆ Documents applicables
- ◆ Mesures de prévention à appliquer lors d'un travail
- ◆ Instructions spécifiques aux essais (B2V Essai)

➤ Chargé de consignation

- ◆ Relation avec le chargé d'exploitation électrique et le chargé de travaux
- ◆ La consignation

➤ Procédures en cas d'accidents ou d'incendie d'origine électrique

➤ Evaluation des acquis



Pour la partie pratique, le stagiaire devra avoir ses équipements de protection individuelle (à minima écran facial, gants isolants, dispositif de vérification d'absence de tension VAT).